



Plan en faveur de l'Économie Sociale et Solidaire

présenté à l'occasion du Lancement du mois de l'Économie Sociale et Solidaire 2010

-

**Dossier de presse
Mardi 19 octobre 2010**



« Une économie qui place l'homme et la planète au cœur de son projet »

Edito de Marc-Philippe Daubresse, Ministre de la Jeunesse et des Solidarités actives, en charge de l'économie sociale et solidaire.

« Même si l'expression d'économie sociale et solidaire reste encore mal connue, elle rythme le quotidien des Français. Du café équitable du matin au repas bio du midi, des crèches associatives aux services à domicile, jusqu'à la maison de retraite, du club de football au théâtre associatif, de la mutuelle d'assurance, aux logiciels libres d'Internet, en passant par la banque coopérative, elle prend de plus en plus place dans notre vie, voire dans nos habitudes...

Au moment où la crise réinterroge nos certitudes et où se construit l'économie du 21^e siècle, l'économie sociale et solidaire constitue une chance pour notre avenir. Notre jeunesse l'a bien saisie : en février 2010, 75% des jeunes estimaient que le fait qu'une entreprise soit sociale les inciterait à y postuler.

Porteuse de sens, elle place le développement durable et l'intérêt général au cœur de ces missions. Fondée sur le respect de l'homme, elle répond à des enjeux de société complexes et importants que ni l'Etat, ni le marché ne savent traiter seuls : vieillissement, petite enfance, logement, pauvretés, exclusions, discriminations, environnement, santé, cohésion sociale...

Je veux que nous avancions ensemble pour lui accorder la place qu'elle mérite. Dans ce but, il est indispensable de donner une voix aux acteurs du secteur, de poser un fondement solide et durable. C'est pourquoi je réunirai le Conseil de l'économie sociale et solidaire à la fin du mois d'octobre, avec Christine Lagarde, Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Emploi, et Laurent Wauquiez, Secrétaire d'Etat chargé de l'Emploi.

Vous l'avez compris : l'économie sociale et solidaire est bien plus qu'une simple béquille aux problèmes de notre société. Par la création d'emplois non délocalisables, par le meilleur partage des bénéfices et une lucrativité limitée, par une répartition équilibrée des salaires entre les salariés, elle propose des remèdes, des solutions.

L'innovation sociale est un défi des sociétés modernes, de notre société. Relevons-le ensemble !

Sommaire

*** Quelques repères : l'économie sociale et solidaire en chiffres**

*** Premier volet : renforcer la concertation entre les acteurs et les pouvoirs publics.**

*** Deuxième volet : accélérer dans la mise en œuvre des propositions du rapport Vercamer**

*** Troisième axe : développer l'ancrage territorial de l'économie sociale et solidaire avec trois premiers territoires tests**

*** Quatrième axe : développer l'innovation sociale**

*** Cinquième axe : des investissements d'avenir pour l'économie sociale et solidaire**

Quelques repères : l'économie sociale et solidaire en chiffres

L'économie sociale et solidaire, c'est :

- **200 000 établissements** : des associations, des mutuelles, des coopératives, des fondations et des entreprises solidaires (AMAP, commerce équitable, insertion, entreprises adaptées...) dont l'activité est guidée par une série de principes fondateurs : non-lucrativité ou lucrativité limitée, principes démocratiques dans la gouvernance (un homme = 1 voix, participation des salariés), utilité collective ou utilité sociale du projet.
- **7 à 8% du PIB,**
- **9,8% de l'emploi salarié en France**
- **100 millions d'euros dédiés dans le cadre du Grand Emprunt**
- des emplois majoritairement non délocalisables et dans des secteurs d'avenir, comme ceux des marchés éthiques (bio, commerce équitable, recyclage...) et les activités d'intérêt général (santé, petite enfance, dépendance, éducation)

Premier axe : renforcer la concertation entre les acteurs et les pouvoirs publics

Cet axe de travail sera engagé notamment avec la réforme du Conseil supérieur de l'Economie sociale et solidaire, instance de dialogue et de rencontre entre tous les acteurs du secteur.

➤ ***L'esprit de la réforme du Conseil Supérieur de l'Economie Sociale et Solidaire (CSES)***

Les ministres en charge de l'économie sociale et solidaire ont souhaité la refondation du CSES pour doter « le secteur de l'économie sociale et solidaire d'une instance nationale digne de la place que tient ce secteur dans l'économie du pays »¹. Cette réforme s'inscrit dans une optique de rassemblement et d'unification : elle vise à structurer le dialogue et la concertation entre les acteurs et les pouvoirs publics. C'est pourquoi le Conseil supérieur de l'économie sociale sera rebaptisé « **Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire** ».

La réunion d'installation de ce conseil aura lieu le 26 octobre à 10h. Son installation sera présidée par Christine Lagarde, Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, Marc-Philippe Daubresse, Ministre de la jeunesse et des solidarités actives et Laurent Wauquiez, Secrétaire d'Etat chargé de l'emploi.

➤ ***Mandat, nomination et missions du Conseil***

Les membres de ce conseil sont élus pour trois ans. Ils sont désormais directement choisis par les Ministres en charge de l'économie sociale et solidaire, après consultation des acteurs, selon deux critères : leur qualité d'expertise et leur légitimité.

Cinq grandes missions seront confiées à ce Conseil :

- assurer la concertation et être un interlocuteur naturel des pouvoirs publics.
- instituer trois commissions, une en charge du développement économique, une autre en charge des questions européennes et une troisième en charge de l'étude de la gouvernance et des mutations du secteur.
- donner son avis sur les projets de textes législatifs ou réglementaires susceptibles d'avoir un impact sur les organismes de l'économie sociale et solidaire aux niveaux national, européen ou international.
- proposer des mesures destinées à favoriser le développement des coopératives, des mutuelles, des associations, des fondations et des divers organismes qui se revendiquent de l'économie sociale et solidaire.
- contribuer à la promotion de l'économie sociale et solidaire et de ses innovations.

¹ Rapport Vercamer, 4^{ème} orientation.

➤ **Sa composition**

Le Conseil de l'économie sociale et solidaire comprendra 45 membres et 36 suppléants :

- **19 personnalités représentant les acteurs de la société civile** : trois responsables d'associations, trois coopératives, trois mutuelles, une fondation, trois syndicats d'employeurs de l'économie sociale, trois entrepreneurs sociaux et trois acteurs territoriaux de l'économie sociale et solidaire ;
- **5 représentants d'élus** : l'un désigné par le Président de l'Assemblée nationale, un autre par le Président du Sénat, un autre représentant des Conseils régionaux désigné sur proposition du Président de l'Association des régions de France, un représentant des Conseils Généraux désigné sur proposition du Président de l'Assemblée des départements de France et enfin, un représentant des communes sur proposition du Président de l'Association des Maires de France. A noter que la participation des parlementaires au processus de désignation est l'une des grandes nouveautés de cette réforme ;
- **12 personnalités qualifiées choisies parmi les experts du secteur**, pour mieux prendre en compte ses spécificités : deux représentants des organisations syndicales de salariés, un représentant du groupe des entreprises privées désignés par le président du Conseil économique et social, un représentant désigné par le président du Conseil National de l'Insertion par l'Activité Economique, un ancien délégué interministériel à l'économie sociale, des enseignants, des chercheurs.
- enfin, **9 représentants des administrations** concernées par le développement de l'économie sociale.

Deuxième axe : accélérer la mise en œuvre des préconisations du rapport Vercamer

Christine Lagarde, Marc-Philippe Daubresse et Laurent Wauquiez annonceront lors de la réunion d'installation du conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire le plan d'action et l'agenda relatifs à la mise en œuvre rapide des propositions retenues parmi les 50 propositions du rapport Vercamer.

Lors de la remise de ce dernier, Marc-Philippe Daubresse avait d'ores et déjà indiqué qu'il souhaitait s'engager en faveur de 3 priorités.

➤ *Sensibiliser aux métiers de l'économie sociale dès le lycée, dans l'enseignement supérieur, et au-delà, dans le cadre de la formation continue*

75 % des jeunes estiment que le fait qu'une entreprise soit une entreprise sociale les inciterait à y postuler². Pour répondre à cette attente, les ministres souhaitent étudier, en lien avec les ministères de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur, et les Chambres de Commerce et d'Industrie notamment, la possibilité de promouvoir l'enseignement de l'économie sociale et solidaire dans le cadre des programmes du second degré, dans les formations supérieures, mais aussi par la création de chaires d'économie sociale dans les grandes écoles et les universités.

➤ *Lever les freins à l'entrepreneuriat social*

Il s'agit de faciliter l'accès du secteur aux dispositifs de droit commun afin que les acteurs de l'économie sociale puissent y recourir ; notamment à travers les dispositifs TEPA, OSEO, du crédit impôt recherche ou encore le mécénat.

L'enjeu est que les acteurs de l'économie sociale puissent bénéficier d'aides à l'innovation, que les freins administratifs soient levés, et l'accès à l'information amélioré. Les ministres en charge de l'économie sociale et solidaire souhaitent également, dans le même esprit, faire davantage connaître auprès du grand public et des acteurs de la création d'entreprise, le dispositif des coopératives : d'une part, les coopératives d'activité et d'emploi, qui permettent de lutter contre l'isolement des porteurs de projet qui bénéficient de fonctions mutualisées (fonctions administratives, juridiques et comptables), tout en étant salariés de la coopérative ; et d'autre part, l'opportunité offerte aux salariés par ce dispositif de reprendre leur entreprise en difficulté, la réflexion devant être conduite en lien avec les partenaires sociaux.

➤ *Aller plus loin dans l'ancrage territorial de la politique d'économie sociale et solidaire*

Les acteurs de l'économie sociale ont pour la majorité des besoins très locaux, différenciés d'un territoire à l'autre (régions agricoles notamment). C'est pourquoi la politique de développement local s'appuiera sur un pilotage local, pour faire du sur-mesure et mieux répondre aux besoins des acteurs.

² Sondage CSA pour l'AVISE, janvier 2010

Troisième axe : développer l’ancrage territorial de l’économie sociale et solidaire avec trois premiers territoires tests

A l’occasion du mois de l’économie sociale et solidaire, Marc-Philippe Daubresse a souhaité retenir 3 territoires tests dans lesquels seront concentrés des moyens supplémentaires afin de structurer les actions du secteur et de leur donner un nouvel élan. Il s’agira à la fois de relier les actions existantes et de mener de nouveaux projets. Le test permettra de souligner comment l’investissement financier en faveur de l’économie sociale et solidaire peut notamment développer la création d’emplois d’utilité sociale non délocalisables.

➤ **Trois territoires sélectionnés : Rhône-Alpes, Aquitaine, Languedoc-Roussillon.**

Le choix de ces territoires a reposé sur plusieurs critères :

- le potentiel territorial de développement de l’économie sociale et solidaire dans ces régions, notamment en matière de création d’emploi ;
- le dynamisme actuel de l’économie sociale et solidaire sur ces territoires (en termes de poids des acteurs et d’outils existants) ;
- l’implication des collectivités locales en faveur de l’ESS.

➤ **Quelles actions seront conduites sur ces territoires ?**

Les axes de travail :

Les actions structurantes :

Faire émerger de nouveaux professionnels de l’ESS <i>Formation – Communication</i>	1) Formation à l’économie sociale et à l’entrepreneuriat social 2) Formalisation et diffusion de bonnes pratiques (initiatives, outils, parcours...) 3) Salons de l’Emploi, Salons de l’Entrepreneuriat, Salons d’Affaires
Créer et développer de nouvelles entreprises sociales et solidaires <i>Accompagnement - Financement</i>	1) Incubateurs & dispositifs d’amorçage 2) Nouvelles filières (dont entrepreneuriat collectif) 3) Mobilisation acteurs classiques : réseaux appui création, acteurs l’innovation, etc.
Structurer le développement territorial de l’ESS <i>Mise en réseau - Décloisonnement</i>	1) Observatoires / conjonctures / prospective ESS 2) Dialogue social ESS 3) Dialogue ESS / Eco classique au service du territoire

➤ ***Calendrier et investissement 2010 : les premières actions engagées très rapidement***

Le ministère financera une étude nationale pilotée par le Conseil National des Chambres régionales de l'économie sociale (CNCRES) sur les 3 territoires concernés. Ceci permettra d'établir un diagnostic et des propositions sur le développement territorial de l'économie sociale et solidaire.

Les chambres régionales de l'économie sociale et solidaire de ces trois régions bénéficieront dès 2010 d'une subvention supplémentaire, notamment pour mener un plan média de promotion de l'économie sociale et solidaire lors du « mois de l'économie sociale et solidaire ».

Des comités de pilotage locaux seront créés. Ils seront composés des acteurs locaux, de représentants des collectivités locales et des services de l'emploi (pôle emploi, Caisse des dépôts, direction départementale de la cohésion sociale...etc.)

Au total, 600 000 euros seront investis en 2010 pour mener à bien ce projet.

Quatrième axe : développer l'innovation sociale

L'innovation sociale consiste à élaborer des réponses entrepreneuriales nouvelles à des besoins de la société peu ou mal satisfaits. Elle répond à des enjeux de société complexes et importants que ni l'Etat, ni le marché ne savent traiter seuls : vieillissement, petite enfance, logement, pauvretés, exclusions, discriminations, environnement, santé, cohésion sociale...etc.

La France est un terreau historiquement riche d'innovation sociale, à travers ses entreprises sociales, qui ont construit de nouvelles formes de consommation, de production, d'emploi, d'épargne, de mobilité. L'entreprenariat social améliore la qualité de vie de nombreux citoyens, qui souhaitent par ailleurs s'y investir plus largement. Ainsi, près des deux tiers des Français (63%) estiment que le fait qu'une entreprise soit une entreprise sociale les inciterait à y postuler (lorsqu'on restreint l'échantillon aux jeunes, on obtient 75%).

Afin de développer l'innovation sociale, le Gouvernement souhaite soutenir deux types d'innovations :

- **l'innovation de filières** : nouvelles filières d'utilité sociale et environnementale à développer sur les territoires : écoconstruction, covoiturage, énergies renouvelables, habitat coopératif, logiciels libres...etc. ;

- **l'innovation de gouvernance** : nouvelles formes de gouvernance dans l'entreprise (place du salarié dans la gouvernance, répartition des richesses...) et/ou dans le territoire qui associent les acteurs de l'économie sociale et solidaire et les collectivités locale. Un exemple : le développement des sociétés coopératives d'intérêt qui permettent d'associer autour d'un projet d'intérêt général des acteurs multiples : salariés, bénévoles, usagers, collectivités publiques, entreprises, associations, particuliers...etc.

➤ **Trois actions-phare pour accélérer le développement du secteur**

1) La création de 5000 à 10 000 emplois grâce aux microfranchises solidaires.

Marc-Philippe Daubresse lance aujourd'hui avec l'Association de Microcrédit pour les Micro-Entreprises en France (ADIE) un projet de microfranchise solidaire. Ce dispositif consiste à proposer à des chômeurs –et notamment à des jeunes peu qualifiés- des concepts de microentreprises « clés en main », testés et viables, ainsi qu'un ensemble de services (formation, marque, prestations) nécessitant un investissement initial inférieur à 10 000 euros. Cette démarche s'inspire d'une approche industrielle, basée sur les économies d'échelle et la segmentation des tâches, mais renverse la démarche habituelle en la mettant au service des publics peu qualifiés et ne disposant pas de ressources d'investissement nécessaires.

L'objectif est de créer 10 à 12 entreprises de microfranchise solidaire dans les 3 ans, qui engendreront la création de 5 000 à 10 000 emplois indépendants en 10 ans.

2) Le développement de « pépinières » de l'entreprenariat social.

Marc-Philippe Daubresse a décidé de soutenir la duplication de la « Ruche », espace de bureaux créé pour répondre aux besoins des entrepreneurs sociaux, situé Canal St Martin à Paris depuis

2008. Les entrepreneurs peuvent s'y installer en résidence, ou plus ponctuellement quelques jours. Il y règne un esprit créatif et solidaire : ils ont à leur disposition des services « clés en main » (poste de travail, TIC, animation, réseaux) qui leur permettent de se concentrer sur le cœur de leur projet et de le développer à son plein potentiel. La Ruche a un modèle économique autonome : par les services aux entrepreneurs, elle couvre ses frais et se développe. Elle atteint l'autonomie financière en 3 ans.

La duplication de ce modèle permettra de faciliter le montage de nouveaux centres et la constitution d'un réseau de « Ruches » à l'échelle nationale. Celui-ci permettra à des centaines d'entrepreneurs sociaux de répondre aux enjeux les plus urgents du territoire : égalité des chances, diversité, innovation, technologie...etc.

3) Réalisation de deux guides pour favoriser l'accès des entreprises de l'économie sociale aux dispositifs de droit commun pour la création d'entreprise et l'innovation

Un guide à destination des entrepreneurs sociaux va être réalisé, qui leur permettra de mieux appréhender l'ensemble des aides existantes et des opportunités, et avoir les clés pour y accéder dans les meilleures conditions.

Un guide à destination des acteurs de l'innovation (Oséo, incubateurs, ministères, banques...), sera également mis en place pour leur permettre de mieux comprendre l'innovation sociale et les organisations du secteur de l'économie sociale et solidaire.

4) Soutien à la rencontre mondiale des entrepreneurs sociaux – juin 2011 à HEC

Portée par l'ONG Ashoka, cette rencontre qui se tiendra en juin 2012 à HEC rassemblera 1000 entrepreneurs sociaux du monde entier pour échanger sur le thème : « tous acteurs de changement ».

Au total 500 000 euros seront dédiés à l'innovation sociale en 2010.

Cinquième axe : des investissements d'avenir pour l'économie sociale et solidaire

➤ 100 millions du grand emprunt dédiés à l'économie sociale et solidaire

Dans le cadre des « investissements d'avenir » du Grand Emprunt, 100 millions d'euros seront spécialement dédiés au développement de l'économie sociale et solidaire, sous forme de prêts aux entreprises.

Ceci correspond à un effort considérable dans un secteur où les structures présentent des spécificités juridiques, fiscales et organisationnelles qui rendent leur accès à des fonds propres particulièrement difficile.

Les premiers appels à projet seront lancés avant la fin du mois d'octobre 2010. Ils permettront de financer des projets dans l'économie sociale et solidaire sous la forme de prêts à 0% pour une durée de 7 ans.

➤ Soutien à la création d'une fondation d'utilité publique dédiée à l'économie sociale et solidaire

Cette fondation, qui fait écho aux préconisations du rapport Vercamer, visera à collecter des fonds pour financer des projets de développement transversaux des acteurs. A ce titre, l'Association des Fondations de l'Economie Sociale (ASFONDES) pilotera une étude sur la mise en place d'une telle fondation par les acteurs. Le ministère soutient cette démarche et s'est engagé à soutenir financièrement l'ASFONDES pour mener une étude de faisabilité de ce projet.

➤ Promotion de l'économie sociale et solidaire dans le cadre du plan étudiant « entrepreneurs »

Avec le soutien de la caisse des dépôts, un programme spécifique à l'économie sociale et solidaire sera mené dans le cadre du plan étudiant entrepreneurs lancé il y a un an par Valérie Pécresse, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et Hervé Novelli, Secrétaire d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes Entreprises, du Tourisme, des Services et de la Consommation.